

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1145**12 novembre 2004****SOMMAIRE**

ACM International Technology Fund, Sicav, Luxembourg	54925	Goodison Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	54943
Aero Invest 2, S.à r.l., Luxembourg	54914	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg	54945
Alfred Berg Sicav, Luxembourg	54922	Janes S.A.H., Luxembourg	54960
Allmende S.A., Luxembourg	54931	Kerbell Holding S.A., Luxembourg	54953
Alltec Participations S.A., Luxembourg	54944	Kerbell Holding S.A., Luxembourg	54954
Armando Vidale International S.A., Luxembourg ..	54945	Kermadec S.A., Luxembourg	54954
Auto Logistic Transport, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	54926	Kermadec S.A., Luxembourg	54956
Auto Logistic Transport, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	54927	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Luxembourg	54931
B.L.I. Participations S.A., Luxembourg	54947	Lex Investments Holdings S.A., Luxembourg	54925
B.L.I. Participations S.A., Luxembourg	54948	NEThave Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg	54950
Balta Finance, S.à r.l., Luxembourg	54914	NEThave Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg	54953
Balta Finance, S.à r.l., Luxembourg	54915	Pamba S.A., Luxembourg	54932
Balta Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54915	Plabber S.A., Luxembourg	54921
Blue Green and BurgGolf Ventures S.A., Luxembourg	54946	S.P.S. Constructions, S.à r.l., Altwies	54931
Brita, GmbH, Luxembourg	54931	Sama Trademark Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg	54930
Café de l'Opéra, S.à r.l., Luxembourg	54959	SEI International Services, S.à r.l., Luxembourg ..	54937
Café de l'Opéra, S.à r.l., Luxembourg	54960	SGP II S.A., Luxembourg	54946
Calindar Investment S.A., Luxembourg	54949	SGP II S.A., Luxembourg	54946
Calindar Investment S.A., Luxembourg	54949	SGP II S.A., Luxembourg	54946
Catama S.A., Luxembourg	54934	Storpy S.A., Luxembourg	54935
Citi Islamic Portfolios S.A., Luxembourg	54930	T. Rowe Price (Luxembourg) Management, S.à r.l., Luxembourg	54946
Compagnie de Promotions Immobilières S.A., Luxembourg	54944	Tarco Oil International S.A., Luxembourg	54917
Contipar S.A., Luxembourg	54948	Tarco Oil International S.A., Luxembourg	54919
Contipar S.A., Luxembourg	54949	Ulfin Immobilien Int. S.A., Luxembourg	54934
Credit Suisse First Boston Ceramic Partners (Poland), S.à r.l., Luxembourg	54927	Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Luxembourg	54945
Credit Suisse First Boston Ceramic Partners (Poland), S.à r.l., Luxembourg	54930	Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Luxembourg	54945
Cronos Recherches Cliniques S.A., Luxembourg ..	54944	Wagram Investments S.A., Luxembourg	54934
DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54921	Z & M Quality and Security Project's Consulting, S.à r.l., Luxembourg	54956
Elektra Finanzierung AG, Luxembourg	54944	Z & M Quality and Security Project's Consulting, S.à r.l., Luxembourg	54957
FactSet Europe, S.à r.l., Luxembourg	54919	Zephyr Holding S.A., Luxembourg	54934
FactSet Europe, S.à r.l., Luxembourg	54921	Zulia S.A., Luxembourg	54931
Glashandel H. Reiland & Co, S.à r.l., Luxembourg ..	54921		
Glasspack Partenaires, S.à r.l., Luxembourg	54957		

AERO INVEST 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.960.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073389.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

BALTA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRESKENS FINANCE, S.à r.l.).

Capital social: 20.000.000,- EUR.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.261.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of the month of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 10th June 2004 by deed of the Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 820 of 10th August 2004.

The articles of association have been amended for the last time by notarial deed of the notary Georges d'Huart on 10th August 2004 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, Maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M^e Antoine Schaus, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 800,000 Shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the sole shareholder of the Company declared that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

* Change of the name of the Company from BRESKENS FINANCE, S.à r.l. to BALTA FINANCE, S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It was unanimously resolved to Change of the name of the Company from BRESKENS FINANCE, S.à r.l. to BALTA FINANCE, S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 10 juin 2004 par acte du notaire M^e Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 10 août 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire Georges d'Huart en date du 10 août 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Antoine Schaus, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 800.000 Parts Sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et l'associé unique a déclaré avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit

* Changement du nom de la Société de BRESKENS FINANCE, S.à r.l. en BALTA FINANCE, S.à r.l. et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il a été unanimement décidé de changer le nom de la Société de BRESKENS FINANCE, S.à r.l. en BALTA FINANCE, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 21CS, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073855.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**BALTA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRESKENS FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.261.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(073858.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**BALTA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Capital social: 18.666.650,- EUR.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.259.

In the year two thousand and four, on the twentieth day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 10th June 2004 by deed of the notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 822 of 11th August 2004.

The articles of association have been amended several times and for the last time by notarial deed of the notary Georges d'Huart on 10th August 2004 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, Maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M^e Antoine Schaus, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 560,000 Class A Shares, all 62,222 Class B Shares and all 124,444 Class C Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

* Change of the name of the Company from BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. to BALTA LUXEMBOURG, S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It was unanimously resolved to Change of the name of the Company from BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. to BALTA LUXEMBOURG, S.à r.l. and to consequentially amend article 1 of the articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 10 juin 2004 par acte du notaire M^e Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 11 août 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire Georges d'Huart en date du 10 août 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Antoine Schaus, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 560.000 Parts Sociales Classe A, toutes les 62.222 Parts Sociales Classe B et toutes les 124.444 Parts Sociales Classe C émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit

* Changement du nom de la Société de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. en BALTA LUXEMBOURG, S.à r.l. et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il a été unanimement décidé de changer le nom de la Société de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. en BALTA LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société en conséquence.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 21CS, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073860.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TARCO OIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.358.

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TARCO OIL INTERNATIONAL S.A., enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 98.358 et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 14 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Bernard, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune à souscrire par chacun des deux anciens actionnaires au prorata de leur participation par apport en numéraire;

2. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros);

3. Insertion dans l'article 5 des statuts de l'autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 12 août 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) pour le porter de sa valeur actuelle de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Les neuf cents (900) actions nouvelles sont souscrites, dans la proportion de leur participation actuelle dans la société, par les actionnaires, à savoir:

- IZARUS INVESTMENT B.V., ayant son siège social au 62-64 Keizersgracht, NL-1015cs Amsterdam, représentée par Monsieur Laurent Heiliger, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 6 août 2004;
- CANOPUS INVESTMENT B.V., ayant son siège social au 62-64 Keizersgracht, NL-1015cs Amsterdam, représentée par Monsieur Laurent Heiliger, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 6 août 2004.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 12 août 2009.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 12 août 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, N. Gautier, J.J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004, vol. 887, fol. 50, case 3. – Reçu 4.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073871.3/239/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TARCO OIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073872.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FactSet EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 101.479.

In the year two thousand four, on the first day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

for an extraordinary general meeting, the sole shareholder of FactSet EUROPE, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée with registered office at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, in L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.479;

The Company has been incorporated on 28 June, 2004 pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

FactSet LIMITED, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 USA (the Sole Shareholder), here represented by Ms Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Norwalk, Connecticut, U.S.A. on 27 August, 2004.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. it is the sole shareholder of the Company;
2. it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred fifty thousand euro (550,000.- EUR) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each to five hundred sixty-two thousand five hundred euro (562,500.- EUR) by way of creation and issue of twenty-two thousand (22,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription and payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

FactSet LIMITED, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to the twenty-two thousand (22,000) new shares of the Company, issued as per the first resolution.

All these shares have been fully paid up by the appearing party by contribution in cash amounting to five hundred fifty thousand euro (550,000.- EUR).

The sum of five hundred fifty thousand euro (550,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the first and second resolutions taken here above, the Sole Shareholder resolves to amend article four (4) of the Articles of Incorporation, which will henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at five hundred sixty-two thousand five hundred euro (562,500.- EUR) represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxy holder of the appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

à l'assemblée générale extraordinaire, l'associé unique de FactSet EUROPE, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-2210 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 101.479;

La Société a été constituée le 28 juin 2004, en vertu d'un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

FactSet LIMITED, une société relevant du droit de l'état de Delaware (USA), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 USA (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Norwalk, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique est le seul associé de la Société;
2. Il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros (562.500,- EUR) par la création et l'émission de vingt-deux mille (22.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

FactSet LIMITED, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les vingt-deux mille (22'000) parts sociales nouvelles de la Société émises conformément à la première résolution.

Ces parts sociales ont été toutes intégralement libérées par la partie comparante par apport en numéraire d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR).

La somme de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) est à la libre et immédiate disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des première et deuxième résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article quatre (4) des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros (562.500,- EUR) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ sept mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de cette même mandataire de la partie comparante et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kolbach, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2004, vol. 887, fol. 60, case 4. – Reçu 5.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073877.3/239/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

FactSet EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 101.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(073878.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

**PLABBER S.A., Société Anonyme,
(anc. PLABBER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.161.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

J. Elvinger.

(073413.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073415.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

GLASHANDEL H. REILAND & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(073416.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ALFRED BERG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.150.

In the year two thousand and four, on the tenth day of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALFRED BERG SICAV (the «Fund»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on 9 July 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 11 August 1987.

The meeting was opened by Mrs Isabelle Asseray, bank employee, Luxembourg, 291, route d'Arlon.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Stéphane Badey, bank employee, Luxembourg, 291, route d'Arlon.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The extraordinary general meeting convened for 8 July 2004 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present extraordinary general meeting was reconvened by notices to shareholders, containing the agenda published in the Mémorial and the Luxemburger Wort on 9 July 2004 and on 26 July 2004.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present and the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Sole resolution

To approve the merger of the Fund into ABN AMRO Funds, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment, as amended, having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and to approve the merger of Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East and Alfred Berg Sicav Japan (each a portfolio of the Fund) into ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund and ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund, respectively, each a portfolio of ABN AMRO Funds, and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Agreement») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 7 June 2004 and deposited with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, and

(ii) the auditor's report prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

1) to approve such Merger Agreement;

2) to set the effective date (hereinafter the «Effective Date») of the merger on 27 August 2004;

3) to approve that, on the Effective Date, all assets and liabilities of each Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East and Alfred Berg Sicav Japan shall be allocated to ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund and ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund respectively;

4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of each Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East and Alfred Berg Sicav Japan, ABN AMRO Funds issues to the shareholders of the Fund new shares of class A in ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund and ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund respectively. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the net asset values per share of the portfolios of the Fund and ABN AMRO Funds on the Effective Date. All new shares in ABN AMRO Funds will be issued in registered or in bearer form. Fractions of registered shares may be issued up to one hundredth of a share. No fractions of shares will be issued for bearer shares.

5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

IV. It appears from the attendance list that out of 298,351.4186 shares issued and outstanding, 727 shares are represented at the present extraordinary general meeting. As a consequence, the meeting can validly deliberate on the agenda of the meeting.

V. That the provisions of the law of 10 August 1915 concerning the mergers have been observed i.e.:

1) Publication in the Mémorial on 7 June 2004 of the Merger Agreement signed in notarial form by the board of directors of the merging companies.

2) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining and justifying the Merger Agreement and in particular the exchange rates of the shares.

3) Drawing up of two reports by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, as independent auditors to the merging companies.

4) Deposit for inspection by shareholders of the documents required by article 267 of the law on commercial companies at the registered office of the merging companies one month at least before this meeting which has been convened in order to approve the Merger Agreement.

The reports of the board of directors and the reports of the independent auditor will remain annexed to the present deed.

After deliberation, the meeting took the following resolution by 707 votes for and 20 votes against:

Sole resolution

It was decided to approve the merger of the Fund into ABN AMRO Funds, a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investment, as amended, having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and more specifically upon hearing:

(i) the report of the board of directors explaining and justifying the Merger Agreement published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 7 June 2004 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and

(ii) the auditor's report prescribed by article 266 of the law on commercial companies prepared by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg;

1) to approve the Merger Agreement;

2) to set the Effective Date of the merger on 27 August 2004.

3) to approve that, on the Effective Date, all assets and liabilities of each Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East and Alfred Berg Sicav Japan shall be allocated to ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund and ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund respectively;

4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of each Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East and Alfred Berg Sicav Japan, ABN AMRO Funds issues to the shareholders of the Fund new shares of class A in ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund and ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund respectively. The number of shares to be issued will be determined on the basis of the net asset values per share of the portfolios of the Fund and ABN AMRO Fund on the Effective Date. The new shares in ABN AMRO Fund will be issued in registered or in bearer form. Fractions of registered shares may be issued up to one hundredth of a share. No fractions of shares will be issued for bearer shares.

5) to state that, as a result of the merger, the Fund be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

Statement

The undersigned notary declares in accordance with article 271, paragraph 2, of the law on commercial companies, that he has verified the existence of the Merger Agreement as well as of all other acts and formalities imposed to the Fund in relation with the merger.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présent minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALFRED BERG SICAV (le «Fonds»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise par un acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 11 août 1987.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Asseray, employée de banque, Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Stéphane Badey, employé de banque, Luxembourg, 291, route d'Arlon.

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis aux actionnaires, contenant l'ordre du jour, publiés dans le Mémorial et le Luxemburger Wort en dates des 9 juillet 2004 et 26 juillet 2004.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne valent que par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver la fusion du Fonds dans ABN AMRO FUNDS, une «société d'investissement à capital variable» soumise à la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ayant son siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et approuver la fusion de Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East et Alfred Berg Sicav Japan (chacun un compartiment du Fonds) dans respectivement ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund et ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund, chacun un compartiment de ABN AMRO Funds, et plus spécifiquement après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration expliquant et justifiant le contrat de fusion (ci-après le «Contrat de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 7 juin 2004 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et

(ii) le rapport du réviseur d'entreprises prescrit par l'Article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

1) approuver le Contrat de Fusion;

2) fixer la date d'effet de la fusion (ci-après la «Date d'Effet») au 27 août 2004;

3) approuver qu'à la Date d'Effet, l'actif et le passif de chacun Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East et Alfred Berg Sicav Japan seront attribués respectivement à ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Funds et ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund;

4) approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport de l'actif et du passif de Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East et Alfred Berg Sicav Japan, ABN AMRO Funds émettra aux actionnaires du Fonds des nouvelles actions de classe A de respectivement ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund et ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des compartiments du Fonds et de ABN AMRO Funds à la Date d'Effet. Les nouvelles actions de ABN AMRO Funds seront émises sous forme nominative ou au porteur. Des fractions des actions nominatives seront émises jusqu'à concurrence de deux décimales. Aucune fraction d'action ne sera émise pour les actions au porteur.

5) noter que suite à la fusion, le Fonds cessera d'exister à la Date d'Effet, et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur 298.352,4186 actions émises et en circulation, 727 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. En conséquence, l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

V. Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1) Publication au Mémorial le 7 juin 2004 du Contrat de Fusion établi en la forme notariée par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent.

2) Rédaction d'un rapport écrit par le Conseil d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le Contrat de Fusion et en particulier les rapports d'échange des actions.

3) Rédaction de deux rapports par ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, experts indépendants des sociétés qui fusionnent.

4) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la réunion de la présente assemblée appelée à se prononcer sur le Contrat de Fusion en vue de leur inspection par les actionnaires.

Les rapports des conseils d'administration et les rapports de l'expert indépendant resteront annexés aux présentes.

Après délibération l'assemblée a pris la résolution suivante par 720 voix pour et 20 voix contre:

Résolution unique

Il a été décidé d'approuver la fusion du Fonds dans ABN AMRO Funds et plus spécifiquement après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la société expliquant et justifiant le Contrat de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, en date du 7 juin 2004 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et

(ii) le rapport du réviseur d'entreprises prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales préparé par ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

1) d'approuver le Contrat de Fusion.

2) de fixer la Date d'Effet de la fusion au 27 août 2004.

3) d'approuver qu'à la Date d'Effet, l'actif et le passif de chacun Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East et Alfred Berg Sicav Japan seront attribués respectivement à ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund et ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund.

4) d'approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport de l'actif et du passif de Alfred Berg Sicav Global, Alfred Berg Sicav North America, Alfred Berg Sicav Germany, Alfred Berg Sicav Switzerland, Alfred Berg Sicav Europe, Alfred Berg Sicav Far East et Alfred Berg Sicav Japan, ABN AMRO Funds émettra aux actionnaires du Fonds des nouvelles actions de classe A de respectivement ABN AMRO Funds - Global Equity Fund, ABN AMRO Funds - North America Equity Fund, ABN AMRO Funds - Germany Equity Fund, ABN AMRO Funds - Switzerland Equity Fund, ABN AMRO Funds - Europe Equity Fund, ABN AMRO Funds - Asian Tigers Equity Fund et ABN AMRO Funds - Japan Equity Fund. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire par action des compartiments du Fonds et de ABN AMRO Funds à la Date d'Effet. Les nouvelles actions de ABN AMRO Funds seront émises sous forme nominative ou au porteur. Des fractions des actions nominatives seront émises jusqu'à concurrence de deux décimales. Aucune fraction d'action ne sera émise pour les actions au porteur.

5) que suite à la fusion, le Fonds cessera d'exister à la Date d'Effet et toutes ses actions en circulation seront annulées.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par la présente l'existence et la légalité du Contrat de Fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées par la loi au Fonds en relation avec la fusion projetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, le président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Asseray, S. Badey, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 18 août 2004, vol. 428, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073884.3/242/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 93.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 septembre 2004.

Signature.

(073418.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 21.278.

EXTRACT

Mr Miyasaka has resigned as director of ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND with effect from the 25th of June 2004.

EXTRAIT

Mr Miyasaka a démissionné de ses fonctions d'administrateur d'ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND avec effet au 25 juin 2004.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073654.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

AUTO LOGISTIC TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.983.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée AUTO LOGISTIC INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à F-67270 Huttendorf, 112, rue des Vergers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 423.602.689,

ici représentée par Monsieur Jean Kayser, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huttendorf (France) le 3 août 2004;

2.- Madame Yolande Spitzer, employée privée, née à Nommenheim (France) le 1^{er} mai 1956, demeurant à F-67170 Wingersheim, 6, rue des Vignes,

ici représentée par Monsieur Jean Kayser, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wingersheim (France) le 3 août 2004;

3.- Monsieur Clément Philipps, employé privé, né à Haguenau (France) le 5 août 1967, demeurant à F-67250 Aschbach, 37B, Grand-Rue,

ici représenté par Monsieur Jean Kayser, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Aschbach (France) le 3 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société AUTO LOGISTIC TRANSPORT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 302 du 22 avril 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.983.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à la société à responsabilité limitée AUTO LOGISTIC INTERNATIONAL, S.à r.l., prénommée, soixante-quinze parts sociales,	75
2. à Madame Yolande Spitzer, prénommée, vingt-cinq parts sociales,	25
3. à Monsieur Clément Philipps, prénommé, vingt-cinq parts sociales,	25

Total: cent vingt-cinq parts sociales, 125

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de huit cents euros (EUR 800,-) chacune.

Souscription, libération

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, prénommés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article 6.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de huit cents euros (EUR 800,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1. à la société à responsabilité limitée AUTO LOGISTIC INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à F-67270 Huttendorf, 112, rue des Vergers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 423.602.689, soixante-quinze parts sociales	75
2. à Madame Yolande Spitzer, employée privée, née à Nommenheim (France) le 1 ^{er} mai 1956, demeurant à F-67170 Wingersheim, 6, rue des Vignes, vingt-cinq parts sociales	25
3. à Monsieur Clément Philipps, employé privé, né à Haguenau (France) le 5 août 1967, demeurant à F-67250 Aschbach, 37B, Grand-Rue, vingt-cinq parts sociales	25

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125

«Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

IV. Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-) est à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V. Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. Kayser, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol.144S, fol. 71, case 8. – Reçu 875 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie le 7 septembre 2004.

T. Metzler.

(073917.3/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

AUTO LOGISTIC TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 septembre 2004.

T. Metzler.

(073919.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CERAMIC PARTNERS (POLAND), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.652.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P., with registered office at St. Peter Port, Helvetia Court, South Esplanade, Guernsey, represented by Ms Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2004.

2) CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, with registered office at The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, represented by Mrs Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach, by virtue of a proxy given on July 27, 2004.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the mandatories and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P. and CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, prenamed, are the sole participants of CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CERAMIC PARTNERS (POLAND), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office in Luxembourg, R. C. S. Luxembourg B 74.652, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 7, 2000, published in the Mémorial C, number 450 of June 27, 2000, amended by two deeds of the undersigned notary on December 28, 2000, published in the Mémorial C, number 634 of August 14, 2001, and on January 30, 2003, published in the Mémorial C, number 303 of March 20, 2003.

2) That the capital of the company is fixed at one hundred and four thousand euro (104,000 EUR) represented by four thousand one hundred and sixty (4,160) units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named participants, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital by sixty-one thousand and seventy-five euro (61,075 EUR) so as to bring it from its present amount of one hundred and four thousand euro (104,000 EUR) to one hundred and sixty-five thousand and seventy-five euro (165,075 EUR) by the issue of two thousand four hundred and forty-three (2,443) new units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, having the same rights and obligations as the existing units with a global share premium of six million forty thousand one hundred and eighty-one euro twenty-two cent (6,040,181.22 EUR).

Subscription and payment

These two thousand four hundred and forty-three (2,443) new units have been entirely subscribed and paid up as follows:

1) One hundred and sixty-five (165) new units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, for an amount of four thousand one hundred and twenty-five euro (4,125 EUR) with a share premium of four hundred and fifty-two thousand and twenty-seven euro twenty-six cent (452,027.26 EUR) by a contribution in kind of a part of a claim held by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P., prenamed, represented as aforesaid for an amount of four hundred and fifty-six thousand one hundred and fifty-two euro twenty-six cent (456,152.26 EUR) against the company,

2) Two hundred and fifty-two (252) new units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, for an amount of six thousand three hundred euro (6,300 EUR) with a share premium of one million five hundred and ninety thousand five hundred and seventy euro sixteen cent (1,590,570.16 EUR) by a contribution in kind of a part of a claim held by CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P., prenamed, represented as aforesaid for an amount of one million five hundred and ninety-six thousand eight hundred and seventy euro sixteen cent (1,596,870.16 EUR) against the company,

3) One hundred and seventeen (117) new units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, for an amount of two thousand nine hundred and twenty-five euro (2,925 EUR) with a share premium of two hundred and forty-six thousand three hundred and fifty euro ninety-four cent (246,350.94 EUR) by a contribution in kind of a part of a claim held by CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC., prenamed, represented as aforesaid, for an amount of two hundred and forty-nine thousand two hundred and seventy-five euro ninety-four cent (249,275.94 EUR) against the company,

4) One thousand nine hundred and nine (1,909) new units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each, for an amount of forty-seven thousand seven hundred and twenty-five (47,725 EUR) with a share premium of three million seven hundred and fifty-one thousand two hundred and thirty-two euro eighty-six cent (3,751,232.86 EUR) by a contribution in kind of a part of a claim held by CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC., prenamed, represented as aforesaid, for an amount of three million seven hundred and ninety-eight thousand nine hundred and fifty-seven euro eighty-six cent (3,798,957.86 EUR) against the company.

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of financial statements as of July 31, 2004 and by a certification dated July 27, 2004 from the manager of the company relating to the existence and to the amount of the claims held by the participants against the company.

From the amount of six million one hundred and one thousand two hundred and fifty-six euro twenty-two cent (6,101,256.22 EUR), an amount of sixty-one thousand and seventy-five euro (61,075 EUR) has been allocated to the share capital and an amount of six million forty thousand one hundred and eighty-one euro twenty-two cent (6,040,181.22 EUR) has been allocated as share premium to an extraordinary reserve.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 6, first sentence of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing increase of capital, so as to be read as follows:

«**Art. 6. 1st sentence.** The company's capital is fixed at one hundred and sixty-five thousand and seventy-five euro (165,075 EUR) represented by six thousand six hundred and three (6,603) units with a par value of twenty-five euro (25 EUR) each.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing increase of capital 61,075 EUR together with the share premium of a total amount of 6,040,181.22 EUR are estimated at approximately 65,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P., avec siège social à St. Peter Port, Helvetia Court, South Esplanade, Guernsey,

représentée par Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 juillet 2004,

2) CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, avec siège social à The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware,

représentée par Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 juillet 2004.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS, L.P. et CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, préqualifiées, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CERAMIC PARTNERS (POLAND), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.652, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 450 du 27 juin 2000, modifié suivant deux actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2000 publié au Mémorial C numéro 634 du 14 août 2001, et en date du 30 janvier 2003 publié au Mémorial C numéro 303 du 20 mars 2003.

2) Que le capital social de la société est fixé à cent quatre mille euros (104.000 EUR) représenté par quatre mille cent soixante (4.160) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

3) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et un mille soixante-quinze euros (61.075 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre mille euros (104.000 EUR) à cent soixante-cinq mille soixante-quinze euros (165.075 EUR) par l'émission de deux mille quatre cent quarante-trois (2.443) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission totale de six millions quarante mille cent quatre-vingt-un euros vingt-deux cents (6.040.181,22 EUR).

Souscription et libération

Ces deux mille quatre cent quarante-trois (2.443) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1) Cent soixante-cinq (165) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, pour un montant de quatre mille cent vingt-cinq euros (4.125 EUR) avec une prime d'émission de quatre cent cinquante-deux mille vingt-sept euros vingt-six cents (452.027,26 EUR) moyennant apport en nature d'une créance partielle de CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, pour un montant de quatre cent cinquante-six mille cent cinquante-deux euros vingt-six cents (456.152,26 EUR) envers la société,

2) Deux cent cinquante-deux (252) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, pour un montant de six mille trois cents euros (6.300 EUR) avec une prime d'émission de un million cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-dix euros seize cents (1.590.570,16 EUR) moyennant apport en nature d'une créance partielle de CREDIT SUISSE FIRST BOSTON INTERNATIONAL EQUITY PARTNERS L.P., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, pour un montant de un million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix euros seize cents (1.596.870,16 EUR) envers la société,

3) Cent dix-sept (117) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un montant de deux mille neuf cent vingt-cinq euros (2.925 EUR) avec une prime d'émission de deux cent quarante-six mille trois cent cinquante euros quatre-vingt-quatorze cents (246.350,94 EUR) moyennant apport en nature d'une créance partielle de CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, pour un montant de deux cent quarante-neuf mille deux cent soixante-quinze euros quatre-vingt-quatorze cents (249.275,94 EUR) envers la société,

4) Mille neuf cent neuf (1.909) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune pour un montant de quarante-sept mille sept cent vingt-cinq euros (47.725 EUR) avec une prime d'émission de trois millions sept cent cinquante et un mille deux cent trente-deux euros quatre-vingt-six cents (3.751.232,86 EUR) moyennant apport en nature d'une créance partielle de CSFB CERAMIC PARTNERS (POLAND) LLC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, pour un montant de trois millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante-sept euros quatre-vingt-six cents (3.798.957,86 EUR) envers la société.

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un état financier au 31 juillet 2004 et moyennant un certificat daté du 27 juillet 2004 établi par le gérant de la société relatif à l'existence et au montant des créances détenues par les associés à l'égard de la société.

Du montant de six millions cent un mille deux cent cinquante-six euros vingt-deux cents (6.101.256,22 EUR), un montant de soixante et un mille soixante-quinze euros (61.075 EUR) a été alloué au capital social et un montant de six millions quarante mille cent quatre-vingt-un euros vingt-deux cents (6.040.181,22 EUR) a été alloué comme prime d'émission à une réserve extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{ère} phrase.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille soixante-quinze euros (165.075 EUR) représenté par six mille six cent trois (6.603) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital de 61.075 EUR, qui précède ensemble avec la prime d'émission d'un montant total de 6.040.181,22 EUR, s'élève à approximativement 65.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wiser, C. Philippe, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 144S, fol. 90, case 4. – Reçu 61.012,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

P. Frieders.

(073914.3/212/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON CERAMIC PARTNERS (POLAND), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

P. Frieders.

(073916.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.953.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour le compte de CITI ISLAMIC PORTFOLIOS S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg branch)

Signature

(073420.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée,

(anc. GLORIA VANDERBILT TRADEMARK B.V.).

Capital Social: EUR 18.200,-.

Siège social: NL-Amsterdam.

Principal établissement et siège de direction effective: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.671.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 28 juillet 2004

La société FIN-CONTRÔLE S.A. avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour l'examen des comptes annuels à compter de l'année 2003.

SAMA TRADEMARK INVESTMENTS B.V.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073664.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

S.P.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue J.P. Molitor.
R. C. Luxembourg B 64.885.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073452.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

BRITA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.410.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(073537.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ALLMENDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073554.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.952.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073614.3/275/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ZULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.310.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

Monsieur Diederich Georges, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ZULIA S.A.

G. Diederich / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073671.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

PAMBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 102.775.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., société de droit du Wyoming ayant son siège à Cheyenne dans l'Etat du Wyoming, Etats-Unis.

3) FRUCTILUX BUSINESS LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes trois sont ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PAMBA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à Filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCING PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, une action.	1
2. MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., prédésignée, mille cinq cent quarante-neuf actions	1.549
3. FRUCTILUX BUSINESS LTD, prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1.- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG s.a., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Monsieur Sébastien Vachon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

la société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L - 2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 72, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073938.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ULFIN IMMOBILIER INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 85.795.

M. Sorce Salvatore David démissionne de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 1^{er} octobre 2004.

Le 1^{er} juillet 2004.

S. S. David

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01666. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073615.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

WAGRAM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 80.853.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

WAGRAM INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(073623.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

ZEPHYR HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(073635.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

CATAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.905.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Signature.

(073761.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

STORPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 102.780.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., société de droit du Wyoming ayant son siège à Cheyenne dans l'Etat du Wyoming, Etats-Unis.

3) FRUCTILUX BUSINESS LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Tous trois sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: STORPY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la consultance en logiciels informatiques, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à Filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent le société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, une action.	1
2. MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., prédésignée, sept cent soixante-quatorze actions.	774
3. FRUCTILUX BUSINESS LTD, prédésignée, deux mille trois cent vingt-cinq actions	2.325

Total: trois mille cent actions. 3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

1) COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

2) M. Pierre Schwartz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

3) M. Sébastien Vachon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 21CS, fol. 72, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(073986.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.779.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of August.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

There appeared:

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, a limited liability company, with registered office at Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 35562,

here represented by Mrs Cécile Henlé, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 18, 2004 in Tampa, Florida.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least an A manager and a B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers, one of whom must be an A manager and one a B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

15.3. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.4. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has resolved:

- (i) to set the number of managers of the Company at five;
- (ii) to appoint as members of the board of managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr James Thomas Holder, business person, born on December 18, 1958 in Florida, with professional address at 400 North Ashley drive, Suite 2800, Tampa, Florida 33602, as A manager;
 - Mr Walter Michael Kipphut, business person, born on August 25, 1953 in Arizona, with professional address at 400 North Ashley drive, Suite 2800, Tampa, Florida 33602, as A manager;
 - Mr Patrick van Denzen, private employee, born on February 28, 1971 in Gelsenkirchen, residing at 13, rue Rudy Herber, L-1749 Howald, Luxembourg, as B manager;
 - Mr Robert Jan Schol, born on August 1, 1959 in Delft, residing at 31, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Luxembourg, as B manager; and
 - Mr Paul van Baarle, born on September 15, 1958 in Rotterdam, private employee, residing at 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as B manager.
- (iii) to set the address of the registered office of the Company at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

A comparu:

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35562,

ici représentée par Mademoiselle Cécile Henlé, Maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2004 à Tampa, Floride.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de SEI INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites posées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie B qui ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s). Les gérants sont désignés et nommés comme gérant A ou gérant B par décision des associés qui détermine la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B consentent à l'adoption de ces résolutions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, dont un au moins doit être un gérant de catégorie A et l'autre un gérant de catégorie B, ou par la/les signature(s) individuelle/conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants, commissaire (s'il y en a) et associés à l'égard de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

SYKES OFFSHORE HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- (i) fixer le nombre des gérants de la Société à cinq;
- (ii) nommer comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur James Thomas Holder, business person, né le 18 décembre 1958 en Florida, dont l'adresse professionnelle est au 400 North Ashley drive, Suite 2800, Tampa, Floride 33602, comme gérant de catégorie A;
 - M. Walter Michael Kipphut, business person, né le 25 août 1953 en Arizona, dont l'adresse professionnelle est au 400 North Ashley drive, Suite 2800, Tampa, Floride 33602, comme gérant de catégorie A;
 - M. Patrick van Denzen, employé privé, né le 28 février 1971 à Gelen, résidant au 13, rue Rudy Herber, L-1749 Howald, Luxembourg, comme gérant de catégorie B;
 - M. Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, résidant au 31, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Luxembourg, comme gérant de catégorie B; et
 - M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, employé privé, résidant au 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.
- (iii) fixer le siège social de la Société au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Henlé, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2004, vol. 428, fol. 56, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(073989.3/242/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

GOODISON REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 84.487.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Signature.

(073770.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ELEKTRA FINANZIERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(073637.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

ALLTEC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 7.694.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073645.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.451.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2004*

Monsieur Zafferani Enzo, Madame Andreini Ornella et Madame Merlini Yvette Mirella sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.

Zafferani Enzo / Andreini Ornella

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073672.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

COMPAGNIE DE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 82.948.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004 que:
Le siège social de la société a été transféré du 50, val Fleuri, Luxembourg au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073676.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.110.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

Monsieur Schaus Adrien, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Weidig Paul sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Angelo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.

M.-F. Ries Bonani / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073678.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.659.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2004

- Monsieur Distefano Antonio, maître en sciences économiques, né à Potenza (Italie), le 26 Juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A.

A. de Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073714.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.097.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2004

- Monsieur Distefano Antonio, maître en sciences économiques, né à Potenza (Italie), le 26 Juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2003

Pour extrait sincère et conforme

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

G. Diederich / V. Arno

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073717.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 33.878.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(073774.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SGP II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.747.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073723.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SGP II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073726.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

SGP II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.747.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 juillet 2004 que:

Monsieur Stewart Kam Cheong a été nommé administrateur, en remplacement de Madame Angèle Grotz, démissionnaire.

Pleine et entière décharge a été accordée à Madame Angèle Grotz.

Le mandat de Monsieur Stewart Kam Cheong, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073724.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

T. ROWE PRICE (LUXEMBOURG) MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 33.422.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Company Administration

(073747.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

BLUE GREEN AND BurgGOLF VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2004.

H. Hellinckx

(073782.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 83.020.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation de l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juin à 15.30 heures et modification afférente de l'article 6, premier alinéa des statuts.
3. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiencerie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mardi du mois de juin à 15.30 heures, et par conséquent l'article 6, premier alinéa des statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 15.30 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme HOPARGEST S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 septembre 2004, vol. 468, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 2004.

A. Lentz.

(074210.3/221/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 83.020.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 2004.

A. Lentz.

(074211.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

CONTIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 78.114.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTIPAR S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée initialement sous la dénomination de H.R. CONTINENTALE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 214 du 21 mars 2001 et changée en CONTIPAR S.A. suivant acte reçu par le même notaire, le 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 20 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation de l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième mercredi du mois de juin à 15.30 heures et modification afférente de l'article 6, premier alinéa des statuts.

3. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième mercredi du mois de juin à 15.30 heures, et par conséquent l'article 6, premier alinéa des statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15.30 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, de leur fonction d'administrateur de la société et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

- Madame Patricia Prima, employée privée, née à F-La Membrolle S/Choisille, le 7 janvier 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme HOPARGEST S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 septembre 2004, vol. 468, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 septembre 2004.

A. Lentz.

(074221.3/221/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

CONTIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 78.114.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 septembre 2004.

A. Lentz.

(074224.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

CALINDAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.366.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-A01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(073777.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

CALINDAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.366.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que les pertes de la société, y compris la perte de l'exercice 2003, excèdent 50% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073779.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

NEThave INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 99.687.

In the year two thousand four, on the nineteenth day of august.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NEThave INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1725 Luxembourg 33, rue Henri VII, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen of 8th March 2004, published in the Mémorial C, number 499 of the 12th of May 2004, registered at the trade register of Luxembourg section B number 99.687 (the «Company»).

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the Maître Paul Bettingen, on the 24th of June 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Mrs Flora Chateau, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Bertrand Moupfouma attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 20,603 (Twenty thousand six hundred three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 59,000.- Euros (Fifty-nine thousand Euros) so as to raise it from its present amount of 515,075.- Euros (Five hundred fifteen thousand seventy-five Euros) to 574,075.- Euros (Five hundred seventy-four thousand seventy-five Euros) by the issue of 2,360 (Two thousand three hundred and sixty) new shares having a par value of 25 Euros (Twenty-five Euros) each.

2.- Agree the entry in the share capital of the Company as new shareholder of ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Guernsey Channel Islands and its business office at 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey.

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

4.- Amendment of article 6.1. of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by an amount of 59,000 Euros (Fifty-nine thousand Euros), so as to raise it from its present amount of 515,075 Euros (Five hundred fifteen thousand seventy-five Euros) to 574,075 Euros (Five hundred seventy-four thousand seventy-five Euros), by issue of 2,360 (Two thousand three hundred and sixty) new shares with a par value of 25 Euros (Twenty-five Euros), to be subscribed, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of:

NEThave N.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Utrecht, and its business office at Huizerstraatweg 111, 1411 GM Naarden, and a subscribed capital set at EUR 256,800.01 (Two hundred fifty-Six thousand eight hundred Euros and one Cent) (hereafter «NEThave N.V.»);

Second resolution

The partners decide to agree the entry in the share capital of the Company as new shareholder of ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Guernsey Channel Islands and its business office at 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey.

Third resolution

ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Guernsey Channel Islands and its business office at 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey decides to subscribe for 2,360 (Two thousand three hundred and sixty) new shares of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Guernsey Channel Islands and its business office at 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey, here represented by Mr Bertrand Moupfouma, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe the 2,360 (Two thousand three hundred and sixty) new shares and to pay them up.

Description of the contribution in kind:

ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD contributes to the Company 1 A1-share, number A580 and 1/14 part of the undivided A1-share number A579, of NEThave N.V., this contribution being evaluated at 59,000 Euros (Fifty-nine thousand Euros).

(hereafter the «Contributor»)

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of NEThave N.V., its recent balance sheet and a declaration issued by the management of NEThave N.V. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor here represented as stated hereabove, declares:

- being the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in the Netherlands, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 6.1. of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.1.** The Company's capital is set at 574,075 Euros (Five hundred seventy-four thousand seventy-five Euros), represented by 22,963 (Twenty thousand nine hundred and sixty-three) shares of 25 Euros (Twenty-five Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand euros (2,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NEThave INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 8 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 499 du 12 mai 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 99.687 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 24 juin 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Chateau, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20.603 (Vingt mille six cent trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 59.000 Euro (Cinquante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 515.075 Euros (Cinq cent quinze mille soixante-quinze Euros) à 574.075 Euros (Cinq cent soixante-quatorze mille soixante-quinze Euros) par l'émission de 2.360 (Deux mille trois cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 Euros (Vingt-cinq Euros) chacune.

2.- Agréer l'entrée dans le capital social de la Société comme nouvel associé de ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, une société constituée selon le droit de Guernsey, ayant son siège social à Guernsey Channel Islands et son principal établissement au 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey.

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

4.- Modification afférente de l'article 6.1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 59.000 Euros (Cinquante-neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 515.075 Euros (Cinq cent quinze mille soixante-quinze Euros) à 574.075 Euros (Cinq cent soixante-quatorze mille soixante-quinze Euros) par l'émission de 2.360 (Deux mille trois cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 Euros (Vingt-cinq Euros) chacune, à souscrire, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions de:

NEThave N.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrecht, et son bureau à Huizerstraatweg 111, 1411 GM Naarden, et un capital social fixé à EUR 256.800,01 (Deux cent cinquante-six mille huit cents Euros et un Cent) (ci-après «NEThave N.V.»);

Deuxième résolution

Les associés décident d'agréer l'entrée dans le capital social de la Société comme nouvel associé de ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD, une société constituée selon le droit de Guernsey, ayant son siège social à Guernsey Channel Islands et son principal établissement au 181 south Esplanade, St. Petersport, Guernsey.

Troisième résolution

ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD décide de souscrire les 2.360 (Deux mille trois cent soixante) parts sociales nouvelles de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD ici représenté par Maître Bertrand Moupfouma, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée; laquelle a déclaré souscrire les 2.360 (Deux mille trois cent soixante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement.

Description de l'apport en nature

ESCLARMONDE INVESTMENTS LTD apporte à la Société 1 action A1-, numérotée A580 et 1/14 de part de l'action indivise A1 numérotée A579, de NEThave N.V., cet apport étant évalué à 59.000 Euros (Cinquante-neuf mille Euros). (Ci-après désigné comme l'«Apporteur»)

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de NEThave N.V., un bilan récent et une déclaration émise par La direction de NEThave N.V. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- être le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et aux Pays-Bas, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.1.** Le capital social est fixé à 574.075 Euros (Cinq cent soixante-quatorze mille soixante-quinze Euros), divisé en 22.963 (Vingt-deux mille neuf cent soixante-trois) parts sociales de 25 Euros (Vingt-cinq Euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: F. Chateau, B. Moupfouma, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 21CS, fol. 86, case 10. – Reçu 590 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

J. Elvinger.

(074265.3/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

NEThave INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 99.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(074266.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 74.720.

L'an deux mille quatre, le deux septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KERBELL HOLDING S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le 7 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 29 juin 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 8 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 6 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur général, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Fixation de l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures et modification afférente de l'article 17 des statuts.
3. Acceptation de la démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures, et par conséquent l'article 17 des statuts, afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, de leur fonction d'administrateur de la société et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, né à B-Forest le 22 mai 1937, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
- Madame Patricia Prima, employée privée, née à F-La Membrolle S/Choisille, le 7 janvier 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société anonyme HOPARGEST S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, F. Wengert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 septembre 2004, vol. 468, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 septembre 2004.

A. Lentz.

(074229.3/221/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 74.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 septembre 2004.

A. Lentz.

(074231.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 février 1990 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 24 août 1990.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Barthol, employée privée, demeurant à Halanzy,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de EUR 89.092.188,16 pour porter celui-ci de EUR 20.823.056 à EUR 109.915.244,16 par émission de 3.145.896 actions ordinaires nouvelles ayant même jouissance que les actions existantes à libérer par l'apport de 2.400.000 actions de la S.A. CENTRE DE COORDINATION DE CHARLEROI.

2. Affectation de la différence entre la valeur conventionnelle de l'apport, soit EUR 1.360.883.142,36 et le montant de l'augmentation de capital, soit EUR 89.092.188,16, différence s'élevant à EUR 1.271.790.954,20 au compte de «Prime d'émission», compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant dans les conditions de quorum requises pour la réduction du capital social.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2004. Un rapport spécial a été dressé par le Conseil d'Administration qui restera annexé aux présentes.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-huit euros et seize cents (EUR 89.092.188,16) pour le porter de son montant actuel de vingt millions huit cent vingt-trois mille cinquante-six euros (EUR 20.823.056) à cent neuf millions neuf cent quinze mille deux cent quarante-quatre euros et seize cents (EUR 109.915.244,16) par l'émission de trois millions cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt seize (3.145.896) actions ordinaires nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont souscrites et libérées par l'apport de deux millions quatre cent mille (2.400.000) actions du CENTRE DE COORDINATION DE CHARLEROI, société anonyme de droit belge, ayant son siège social rue de la Blanche Borne, 12 à B-6280 Gerpennes. Ces souscriptions et apports sont réalisés comme suit:

- La S.A. CAROLOREGIENNE DE PARTICIPATIONS, en abrégé CARPAR, société anonyme de droit belge, ayant son siège social rue de la Blanche Borne, 12 à B-6280 Gerpennes, ici représentée par Monsieur Joseph Winandy, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2004, souscrit à deux millions deux cent soixante-dix-sept mille sept cent trente-deux (2.277.732) actions nouvelles et les libère intégralement par l'apport à la Société de un million sept cent trente-sept mille six cent soixante-dix-neuf (1.737.679) actions de la société anonyme de droit belge CENTRE DE COORDINATION DE CHARLEROI ci-avant mentionnée.

- La S.A. FIBELPAR, société anonyme de droit belge, ayant son siège social rue de la Blanche Borne, 12 à B-6280 Gerpennes, ici représentée par Madame Valérie Barthol, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2004, souscrit à huit cent soixante-huit mille cent soixante-quatre (868.164) actions nouvelles et les libère intégralement par l'apport à la Société de six cent soixante-deux mille trois cent vingt et une (662.321) actions de la société anonyme de droit belge CENTRE DE COORDINATION DE CHARLEROI ci-avant mentionnée.

Les procurations susdites resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire.

Les actions ainsi apportées qui représentent 69,74% des actions représentatives du capital social de la société CENTRE DE COORDINATION DE CHARLEROI sont évaluées conventionnellement à 1.360.883.142,36 euros.

Il a été justifié de la propriété des actions apportées par les souscripteurs prénommés par un extrait certifié conforme du registre des actions nominatives.

Les souscripteurs garantissent que les actions apportées par eux sont librement cessibles, qu'elles ne font pas l'objet de mesures restrictives à leur libre cessibilité, qu'elles ne sont ni gagées, ni grevées d'aucune autre charge et que rien ne s'oppose à leur libre transfert à la présente Société.

Ils s'engagent à faire mentionner le transfert dans le registre des actions nominatives immédiatement après la formalisation de la présente augmentation de capital.

L'assemblée générale décide d'affecter la différence entre la valeur conventionnelle de l'apport, soit un milliard trois cent soixante millions huit cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-deux euros et trente-six cents (EUR 1.360.883.142,36) et le montant de l'augmentation de capital, soit quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-huit euros et seize cents (EUR 89.092.188,16), différence s'élevant à un milliard deux cent soixante et onze millions sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-quatre euros et vingt cents (EUR 1.271.790.954,20) au compte de «Prime d'émission», compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant dans les conditions de quorum requises pour la réduction du capital social.

Rapport d'un réviseur indépendant

L'évaluation de l'apport ci-avant relaté a été vérifiée par la Société INTERAUDIT, réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le rapport afférent du réviseur d'entreprises en date du 27 juillet 2004 conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales pour demander l'exonération du droit d'apport en ce que l'apport consiste en plus de 65% des actions antérieurement émises d'une société de capitaux de droit belge.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent neuf millions neuf cent quinze mille deux cent quarante-quatre euros et seize cents (EUR 109.915.244,16) représenté par trois millions huit cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-huit (3.881.188) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 12.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Winandy, V. Barthol, M. Muller et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

F. Baden.

(074325.3/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(074326.3/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Z & M QUALITY AND SECURITY PROJECT'S CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 73.300.

L'an deux mil quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcel Zuckerman, commerçant, né à Anvers (Belgique) le 22 octobre 1949, demeurant à B-2640 Mortsel, 54, Vredebaan;

2.- Madame Zahava Hentchinsky, employée privée, née à Tel Aviv (Israël) le 1^{er} décembre 1953, épouse de Monsieur Marcel Zuckerman, demeurant à B-2640 Mortsel, 54, Vredebaan.

Tous deux représentés par Maître Pierre Medinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome,

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 20 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants étaient avec la société EURO ACCOUNTING SERVICES SA, ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass, les seuls associés de la société à responsabilité limitée Z & M QUALITY AND SECURITY PROJECT'S CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass, constituée sous la dénomination Z & M QUALITY PROJECT'S CONSULTING, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 147 du 15 février 2000, dont les statuts ont été modifiés avec adoption de la dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 721 du 11 mai 2002,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.300.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix (10) parts sociales de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, intégralement souscrites et libérées et qui appartaient aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Marcel Zuckerman, préqualifié, sept parts sociales.	7
2.- à Madame Zahava Hentchinsky, préqualifiée, deux parts sociales.	2
3.- à la société EURO ACCOUNTING SERVICES S.A., préqualifiée, une part sociale.	1
Total: dix parts sociales.	10

III.- Aux termes d'un acte de cession de part sociale sous seing privé daté du 13 novembre 2003, la société EURO ACCOUNTING SERVICES SA, préqualifiée, a cédé la (1) part sociale qu'elle détenait dans la société dont s'agit à Monsieur Marcel Zuckerman, préqualifié.

Un exemplaire de cette cession de part sociale, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

IV.- Puis intervient de nouveau aux présentes par son représentant, Monsieur Marcel Zuckerman, préqualifié, agissant cette fois en sa qualité de gérant unique de la société, lequel déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de part sociale comme dûment signifiée.

V.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass à L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Suite à la cession de part sociale dont il a été question ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en dix (10) parts sociales avec une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Marcel Zuckerman, commerçant, né à Anvers (Belgique) le 22 octobre 1949, demeurant à B-2640 Mortsel, 54, Vredebaan, huit parts sociales	8
2.- à Madame Zahava Hentchinsky, employée privée, née à Tel Aviv (Israël) le 1 ^{er} décembre 1953, épouse de Monsieur Marcel Zuckerman demeurant à B-2640 Mortsel, 54, Vredebaan, deux parts sociales ..	2
Total: dix parts sociales	10

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

VI.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Medinger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, vol. 144S, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 septembre 2004.

T. Metzler.

(074242.3/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Z & M QUALITY AND SECURITY PROJECT'S CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 8, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 73.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 septembre 2004.

T. Metzler.

(074245.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

GLASSPACK PARTENAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 99.596.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GLASSPACK PARTENAIRES, S.à r.l., a «limited liability company», established at Luxembourg, R. C. Luxembourg section B number 99.596, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th February 2004, published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Chantal Mathu, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Miss Céline Bonvalet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Harald Charbon, private employee, residing in Alzingen.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Discharge of the Managers of the Company;
2. Decision to have the Company dissolved;
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
4. Appointment of the statutory auditor of the liquidation;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to give full discharge to the Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator:

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l. with registered office at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The meeting appoints as statutory auditor:

Mr Jean-Bernard Zeimet, revisor, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GLASSPACK PARTENAIRES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 99.596, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant à Alzingen.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge donnée aux Gérants de la société.
2. Décision de la mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l. avec siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire à la liquidation:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. Mathu, C. Bonvalet, H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(074307.3/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

CAFE DE L'OPERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 40.676.

L'an deux mil quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

JALYNN HOLDING S.A.H., avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin, ici représentée par Maître André Harpes, avocat, demeurant à Luxembourg en sa qualité d'administrateur ayant pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante déclare être devenue la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée CAFE DE L'OPERA, S.à r.l., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 40.676, constituée suivant acte reçu en date du 15 mai 1992, publié au Mémorial C, page 23770 de 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 29 mai 2002, publié au Mémorial C du 1^{er} août 2002, numéro 1156.

Laquelle comparante déclare que suivant convention de cession de parts intervenue en date du 14 juillet 2004, la société J.M.B.C. HOLDING S.A. lui a cédé cent (100) parts sociales de la société CAFE DE L'OPERA, S.à r.l. au prix convenu entre parties.

L'associée unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter la cession de parts ci-dessus, l'associée décide de modifier l'article 6 (alinéa 2) des statuts pour lui dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 2). Ces parts sont réparties comme suit:

JALYNN HOLDING S.A.H., avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, route du Vin, cent parts	100
Total: cent parts sociales	100

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quarante-cinq euros (745,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 17 août 2004. P. Bettingen.

(074253.3/202/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

CAFE DE L'OPERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 40.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2004.

P. Bettingen.

(074254.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

JANES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.969.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU00871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073788.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2004.